

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.22 Du 6 décembre 2022										
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.											
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	Objet : Mise en place d'une provision pour dépréciation des créances douteuses	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-22-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>										
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,											
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 23 novembre 2022,											
POUR : 31	Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses,											
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :</p> <table border="1" data-bbox="502 1243 1508 1467"> <thead> <tr> <th>Exercice de prise en charge de la créance</th> <th>Taux de dépréciation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N-1</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>N-2</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>N-3</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>Antérieur</td> <td>15 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les dotations initiales ou complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions - dépréciations des actifs/circulants » seront ouvertes annuellement lors du budget primitif. Les reprises de provisions seront inscrites au compte 7817.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation	N-1	0 %	N-2	15 %	N-3	15 %	Antérieur	15 %	<div data-bbox="518 1803 949 2072" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22</p> <p>Le Maire Par déléguation</p>  André BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</div> <div data-bbox="1077 1803 1476 2004" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre</p> <p>Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>  </div>
Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation											
N-1	0 %											
N-2	15 %											
N-3	15 %											
Antérieur	15 %											
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ												

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--